

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2015

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 12 juin 2015 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 5 juin 2015.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Yannick SIRJEAN, Cédric VERNIER, Alain ROBERT, et Sandrine BALLAY.

Excusés : Estelle BOUCHE, Didier VALLEY

Procurations : Estelle BOUCHE à Grégoire GILLE, Didier VALLEY à Cédric VERNIER,

La séance est ouverte à 20h20.

Le secrétariat de séance est assuré par André CUENOT.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 07/05/2015,
2. Répartition du FPIC 2015,
3. Convention mise à disposition « salle de la Récré »,
4. Projet « Entrée du village »,
5. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Enfouissement esthétique d'une ligne haute tension,
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau (projet Cœur de Village).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 mai 2015 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 7 mai 2015. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Répartition du FPIC 2015 :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que, lors du vote du budget 2015, un projet de pacte fiscal a été décidé entre les communes et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour faire face à la baisse de la DGF au sein du bloc communal.

Cela s'est traduit par une hausse de la fiscalité au niveau intercommunal et une baisse de la fiscalité au niveau communal qui sera compensée intégralement par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à travers le versement de fonds de concours et le reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 a prévu une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Milliard d'€. L'enveloppe globale nationale s'élève en 2015 à 780 millions d'euros prélevés/reversés. Le FPIC a pour mission d'approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Rappel des montants du FPIC pour l'ensemble intercommunal (communes et CCPH) :

	2012	2013	2014	2015
Montant total du FPIC	97 106 €	220 052 €	333 472 €	448 296 €

Pour 2015, ce sont donc 448 296 € qui sont notifiés au bloc communal du Pays d'Héricourt dont 175 157 € au bénéfice de la CCPH, le reste étant réparti entre les 20 communes.

Lors de son assemblée du 28 Mai dernier, le conseil communautaire a décidé du reversement intégral du FPIC au bénéfice des 20 communes ce qui se traduit par le tableau ci-joint, la part intercommunale étant reversée aux communes en fonction de la part qu'elles représentent en application du droit commun.

Pour la commune de Trémoins, le FPIC passe ainsi de 5 899,00 € à 9 682,00 €.

M. le Maire précise que pour déroger au droit commun, il faut que tous les conseils municipaux se prononcent favorablement pour retenir cette répartition libre, à défaut c'est le droit commun qui s'appliquera.

M. le Maire propose donc de retenir la répartition libre conformément au tableau annexé et à la décision de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la répartition libre du FPIC conformément au tableau annexé proposé par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt.

3. Convention mise à disposition salle de la Récré :

L'activité zumba, en place depuis septembre 2014, occupe la salle de la Récré tous les lundis soirs, de 19h00 à 21h00. Cette activité ne rentre pas dans le cadre des activités associatives, puisque son animatrice intervient en tant qu'auto-entreprise. Dans ces conditions, elle ne peut profiter des conditions particulières de gratuité qui s'appliquent aux associations de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer un tarif « tout compris », intégrant la mise à disposition de la salle et de ses équipements, et la consommation d'électricité pour l'ensemble de la saison scolaire. Le tarif retenu est le suivant :

- pour la saison 2014-2015 : 250 € pour la 1^{ère} année, compte-tenu du démarrage de l'activité,
- pour la saison 2015-2016 : 500 €.

Une convention sera signée entre l'utilisateur et la Commune, de manière à régler tous les points d'organisation de cette mise à disposition. Le Conseil Municipal autorise donc le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Projet « Entrée de Village » :

Mme Sandrine Ballay est invitée à quitter la salle du conseil pendant l'exposé qui suit, et la décision du conseil qui en découlera.

M. le Maire rappelle au Conseil le contexte particulier de la DUP de la source de la Baumette à Isans. En effet, le Syndicat des Eaux de la Vallée du Rupt, en voulant prendre les mesures nécessaires à la protection de sa ressource en eau, a imposé des contraintes économiques insoutenables à la seule exploitation agricole de notre village de Trémoins.

A l'occasion de sa délibération n° 14.43 du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal a réaffirmé sa préoccupation en ce qui concerne les conséquences désastreuses qui pourraient en découler, et a chargé le maire de mettre en alerte les pouvoirs publics dans le but de dégager une solution acceptable aussi bien par l'exploitant de la source que par l'exploitant agricole.

Des contacts ont ainsi été noués avec tous les protagonistes, et une étude économique menée par la Chambre d'Agriculture démontre qu'une solution existe. Celle-ci impose une profonde reconversion de l'exploitation. Pour dégager les contours de ce projet, la réflexion a porté sur différentes hypothèses en regardant leur faisabilité économique et technique :

- l'abandon pur et simple des 19,5 ha en culture impactés par la DUP et le maintien de la production laitière : le système d'exploitation se trouve alors en profond déséquilibre, car la base de l'alimentation des vaches laitières demeure le maïs-ensilage. Cette piste ne peut pas être retenue,
- le passage en bio, qui permet de maintenir les 19,5 ha en culture et qui consolide la trésorerie dans le cadre des aides à la reconversion bio, n'est pas possible seul. En effet, il implique le déménagement du bâtiment qui doit se trouver à proximité des pâtures pour le bien-être animal, ce critère étant alors incontournable,
- la reconstruction d'un bâtiment d'exploitation incluant une salle de traite représenterait un investissement trop important dans un contexte de marché laitier très incertain (fin des quotas),
- dans ces conditions, le changement de production par le remplacement du cheptel de vaches laitières par des vaches allaitantes permet d'optimiser le niveau d'investissement, et concourt à l'atteinte d'une autonomie alimentaire recherchée dans les systèmes de production en agriculture biologique.

A l'issue de ces travaux, il ressort qu'il est possible de s'extraire de cette situation dramatique, mais que la solution envisageable impose des changements profonds et un investissement conséquent. Et donc, une prise de risque sur ces 2 points.

Ce qui est proposé se résume à :

- remplacer le troupeau de vaches laitières par un troupeau de vaches allaitantes,
- sortir les bâtiments d'exploitation du centre du village et les implanter sur une parcelle à l'extérieur de Trémoins, sur les hauteurs près du nouveau château d'eau,
- transformer la pratique de culture et d'élevage pour passer sous label « Agriculture Biologique ».

Ainsi, cette nouvelle configuration permet de maintenir les 19,5 ha en SCOP, autant qu'elle concourt à pérenniser l'exploitation sur le long terme.

La Commune de Trémoins est triplement concernée par ce projet :

- ➔ il s'agit en effet de la dernière exploitation agricole implantée sur la commune : ne rien faire dans cette situation critique, c'est se résoudre à voir disparaître toute trace d'activité économique agricole sur la commune. Le Conseil Municipal n'a pas voulu rester inactif devant ce risque avéré, d'autant que derrière cet aspect économique et social, il est question d'une famille qui vit et travaille au village,
- ➔ les problématiques environnementales nous concernent tous, elles ont un impact dans notre vie de tous les jours : les contraintes et restrictions de cultures sur les 19,5 ha de l'exploitation situés en PPRA remettent en cause l'existence de l'exploitation, tout en permettant d'améliorer la qualité de l'eau prélevée, et donc l'environnement de manière générale. La mise en œuvre du projet tel que proposé par la Chambre d'Agriculture permet de protéger non pas uniquement les 19,5 ha du seul PPRA (Périmètre de Protection Rapproché), mais l'ensemble des surfaces de l'exploitation, soit 116 ha au total, dont une très large majorité se situe sur la commune de Trémoins. Dans ces conditions, ce projet permet de transformer une contrainte économiquement insoutenable en une opportunité environnementale bénéfique à tous !
- ➔ la ferme est implantée actuellement en entrée de village, à quelques centaines de mètres de la mairie. L'intégration paysagère des bâtiments d'élevage n'est pas satisfaisante, même si ce critère n'est pas celui qui prédomine aujourd'hui : la ferme est acceptée en tant que telle par le village, malgré la nuisance relative qu'elle génère. Le projet qui consiste à l'extraire de la zone urbanisée aura pour principal avantage de pérenniser l'exploitation dans des bâtiments aux normes : cela permettra à l'exploitant d'exercer son activité dans des conditions très satisfaisantes, et en même temps, cela lui procurera une capacité de revente de son bien, alors qu'aujourd'hui toute cession est pratiquement impossible en l'état. De plus, les surfaces libérées vont générer une capacité d'accueil de 7 nouvelles habitations, lesquelles seront intégrées dans un cadre valorisé et très proche du centre du village. A moyen terme, la Commune y trouvera un intérêt lié aux rentrées fiscales de ces nouvelles habitations, mais aussi à l'effectif potentiel supplémentaire pour son école (le Pôle Educatif de Coisevaux a besoin d'apports en effectifs dans les prochaines années pour garantir le maintien de ses 8 classes). Ceci sans compter l'amélioration notable de l'esthétique de l'entrée du village une fois cette zone ré-urbanisée !

Après de longues concertations menées avec l'ensemble des parties en présence, une réunion sous forme de table ronde est programmée mercredi 17 juin 2015 à 10h00 en mairie de Trémoins. L'objectif de cette rencontre est de prendre les décisions qui s'imposent pour engager concrètement le projet.

De manière à apporter un appui supplémentaire à celui-ci, M. le Maire propose que la Commune de Trémoins se porte acquéreur de l'emprise foncière de la ferme actuelle. Dans ces conditions, une opération de viabilisation des parcelles concernées (avec démolition préalable des bâtiments existants) pourra être menée dès que la ferme aura quitté cet espace. La vente des parcelles qui suivra permettra alors de dégager une plus-value qui sera intégralement reversée à l'exploitant. Dans ces conditions, l'opération projetée serait strictement équilibrée, dans la mesure où l'ensemble des frais occasionnés (y compris les frais financiers) seraient déduits. M. le Maire précise que ce projet a été présenté pour avis à M. le Sous-préfet, qu'il a obtenu son soutien, et qu'il a accepté de présider la table ronde du mercredi 17/juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

- d'apporter son soutien au projet de reconversion de la ferme de M. et Mme Ballay,
- d'autoriser M. le Maire à proposer, à l'occasion de la table ronde du 17 juin 2015, le concours de la Commune dans le projet de reconversion de la ferme de M. et Mme Ballay, tel qu'exposé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches utiles en vue de préparer la mise en œuvre de ce projet.

Une réunion de conseil sera programmée, si nécessaire, dans les jours qui suivront cette table ronde, de manière à délibérer sans tarder dans l'intérêt du projet et de la Commune.

5. Enfouissement esthétique ligne HT :

M. le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité pour une ligne HTA existante au lieudit "Champs Pèlerin". Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant projet sommaire de ces travaux comprend le remplacement d'environ 400 m de réseau HTA aérien par un réseau HTA souterrain.

Selon les dispositions actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge 70 % du montant total hors TVA (le SIED 70 récupérant cette TVA) des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité allant jusqu'à 120 000 € et 25 % au-delà de 120 000 €,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet sommaire présenté par Monsieur le Maire et d'autre part à l'établissement du dossier de demande de subventions,
- PRECISE que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque l'étude technique et financière détaillée des travaux aura été réalisée, en confirmation des montants estimatifs portés au budget d'investissement 2015 en date du 10 avril 2015,
- SOUHAITE que ces travaux puissent être engagés à partir de début 2016.

6. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau :

Dans le cadre du projet « Cœur de Village », la réflexion concernant le traitement local des eaux de pluie conduit à un investissement spécifique : le fossé actuel peut en effet être mis en valeur pour recueillir les eaux de pluie de la future chaussée et de la place de la mairie (parking et esplanade devant la Récrcé). Cette solution permet donc de lutter contre le ruissèlement, elle est préconisée par l'Agence de l'Eau qui participe également à son financement.

Pour rappel, le projet d'aménagement « Cœur de Village » arrive dans la phase consultation des entreprises, et le commencement des travaux est prévu pour le mois de septembre. Ils doivent durer environ 6 mois. Le planning de ce volet sera bien entendu intégré à cette période de travaux.

D'autre part, il est également rappelé que le projet bénéficie globalement de l'aide de l'Etat (DETR) pour 35 % des dépenses HT. A cette participation significative, viennent s'ajouter diverses subventions sur chacun des volets particuliers du dossier (route, trottoirs, enfouissement,...), lesquelles émanent du Conseil Départemental de la Haute-Saône, du Conseil Régional Franche-Comté, du SIED 70, de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ou encore de la réserve parlementaire du député J-M Villaumé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet d'aménagement tel que présenté sur la base du plan DCE communiqué en séance,
- d'accepter le chiffrage de ce volet du projet, à savoir un montant HT de 24 536,00 €,
- de demander la participation de l'Agence de l'Eau sur ce volet de dépenses, à hauteur de 50 %, soit 12 268,00 €,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Questions diverses :

- M. le Maire présente au Conseil Municipal le document relié qui sera déposé lundi 15/06/2015 dans la boule du clocher du temple. L'ensemble du Conseil se félicite du grand succès de la manifestation de samedi dernier 06/06/2015, et notamment de la participation importante des habitants qui ont voulu apporter leurs témoignages à cette occasion. M. le Maire remercie une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles pour le travail accompli, et sans lesquels ce succès n'aurait pas été possible : conseillers, membres de la commission, membres des associations, enseignants,... en attendant la prochaine édition qui n'est pas prévue lors du présent mandat, ni probablement lors du suivant !!!
- M. le Maire informe également le Conseil que la quête réalisée lors de cette manifestation au profit des ouvriers qui ont œuvré sur le toit du clocher a permis de récolter la somme de 410,00 €. Les compagnons de Toiture de Franche-Comté ont tenu à offrir 100,00 € prélevés sur cette somme au profit des œuvres sociales de la commune (CCAS). L'ensemble du Conseil salue ce geste généreux et tient à les en remercier chaleureusement.
- Une audition de l'Ecole de Musique aura lieu le 20/06/2015 au temple, dans le cadre de la fête de la Musique. La classe de guitare encadrée par Laurence Perrout se produira à cette occasion, ainsi qu'un ensemble de musique de chambre dirigé par William Grosjean.
- Date du prochain conseil : **vendredi 17 juillet à 20h00 (à confirmer).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Document Annexe au PV de la réunion du Conseil Municipal du 12/06/2015

FPIC : répartition du reversement et du reversement entre EPCI et communes							
	2012	2013	2014	2015			≠ droit commun / libre
	Répartition du reversement	Répartition du reversement	Répartition du reversement	Répartition du reversement	Part dans le reversement total	Répartition du versement	
CCPH	32 676 €	72 948 €	129 455 €	175 157 €	0,00%	- €	- €
Brevilliers	2 618 €	5 638 €	7 645 €	9 960 €	3,65%	16 347 €	6 387 €
Chagey	2 382 €	5 688 €	7 857 €	10 200 €	3,73%	16 741 €	6 541 €
Châlonvillars	3 830 €	9 578 €	13 057 €	17 424 €	6,38%	28 598 €	11 174 €
Champey	2 631 €	7 072 €	9 975 €	13 802 €	5,05%	22 653 €	8 851 €
Chavanne	1 088 €	2 337 €	3 401 €	4 767 €	1,75%	7 824 €	3 057 €
Chenebier	2 624 €	6 685 €	9 524 €	12 702 €	4,65%	20 847 €	8 145 €
Coisevaux	1 288 €	3 075 €	4 152 €	5 711 €	2,09%	9 373 €	3 662 €
Courmont	428 €	853 €	1 155 €	1 541 €	0,56%	2 529 €	988 €
Couthenans	2 937 €	6 551 €	9 031 €	11 561 €	4,23%	18 975 €	7 414 €
Echenans sous Mont Vaudois	1 915 €	4 461 €	6 087 €	8 213 €	3,01%	13 480 €	5 267 €
Etobon	1 191 €	2 998 €	4 102 €	5 595 €	2,05%	9 183 €	3 588 €
Héricourt	30 878 €	64 691 €	89 131 €	118 454 €	43,37%	194 415 €	75 961 €
Luze	2 239 €	6 002 €	8 363 €	11 135 €	4,08%	18 276 €	7 141 €
Mandrevillars	903 €	1 922 €	2 727 €	3 721 €	1,36%	6 107 €	2 386 €
Saulnot	2 390 €	6 002 €	8 529 €	10 998 €	4,03%	18 051 €	7 053 €
Tavey	1 393 €	4 231 €	6 288 €	8 898 €	3,26%	14 604 €	5 706 €
Trémoins	1 163 €	3 006 €	4 271 €	5 899 €	2,16%	9 682 €	3 783 €
Verlans	609 €	1 498 €	2 262 €	3 449 €	1,26%	5 661 €	2 212 €
Villers sur Saulnot	886 €	1 618 €	2 244 €	3 029 €	1,11%	4 971 €	1 942 €
Vyans le Val	1 279 €	3 198 €	4 216 €	6 080 €	2,23%	9 979 €	3 899 €
Montant total du reversement	97 348 €	220 052 €	333 472 €	448 296 €	100%	448 296 €	- €